



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

L'open data au MAAF

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr



LICENCE OUVERTE
OPEN LICENCE

Colloque open data en agriculture



La numérisation de la société

Des chiffres qui donnent le vertige

- 2,5 millions de téra octets de données générés chaque jour
- 2,3 millions de recherches Google chaque minute
- 180 milliards de SMS annuellement en France (1 460 milliards aux USA)
- Données téléphonie mobile : 900 Pétaoctets/mois
 - 1pb = 14 ans de diffusion vidéo HD



Des chiffres qui donnent le vertige (suite)

- Réseaux sociaux : 2,5 milliards d'utilisateurs
- 100 heures de video mises en ligne chaque minute sur U tube
- 935 000 cameras de surveillance en France (pour le moment)
- Une croissance exponentielle
 - 90% de l'information numérique existante créée dans les deux dernières années, +50% chaque année
 - 1,8 Zeta octets (10^{21}) en 2011, 40 ZO en 2020?





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

La place de l'administration

- Données économiques
- Données statistiques
- Référentiels d'autorité (cartes, données météo, etc.)
- Données produites par l'activité administrative
 - Dépenses
 - Marchés
 - Aides publiques
 - Etc.



Une manne qui attise les convoitises

- Profilage consommateur
- Publicité ciblée
- Études de marché
- Analyses de tendance
 - Le cas de Nate Silver
- Surveillance



Mais aussi une promesse de croissance économique

- Projection de 1000 milliards d'€ d'activité en Europe à 2020
 - Soit 8% du PIB
- Mais il faut distinguer entre « Big data » et « open data »
 - Le gros de l'activité sera dans les « Big Data »
 - L'enjeu de l'open data est aussi dans la transparence de l'action publique



Une politique nationale ancienne d'ouverture des données publiques

- Nuit du 26 août 1789, art 15 déclaration des droits de l'homme et des citoyens « La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration »
- Loi du 7 messidor an II (25 juin 1794) : «tout citoyen pourra demander, dans tous les dépôts, aux jours et aux heures qui seront fixés, communication des pièces qu'ils renferment ; elle leur sera donnée sans frais et sans déplacement...»
- Loi « CADA » du 17 juillet 1978
- Politique d'ouverture affirmée par la France avec la création d'Etalab en 2011



Une tendance mondiale

- Directive « Public sector information », 2003, refondue en 2013
- Directive INSPIRE
- Charte G8 en 2013
- Les pays anglo saxons en leaders
 - « open government »
 - « accountability »
- La France est parmi les leaders



L'approche du MAAF

- Désignation d'un coordonnateur ministériel (Pdt CSI)
- Gros effort de publication de données depuis la fin de 2011
 - Plus de 700 jeux de données
 - Tous les métiers couverts
- Peu de grincements à l'ouverture des données
- Principe de gratuité de réutilisation
 - Publication sous licence ouverte
 - Le cas de l'IGN est spécifique



Les jeux de données MAAF

- Couverture du territoire
 - Îlots PAC campagnes 2009 à 2012
 - Forêts publiques
- Réglementaire
 - Phytosanitaires
- Économie
 - Aides PAC aux formes sociétaires
 - Séries statistiques
 - Listes d'Établissements agréés
 - Mercuriales du SNM
- Enseignement
 - Listes d'établissements
- Etc.



Quelles utilisateurs en agriculture?

- Secteur public
- ONG
- Commission européenne
- Aménageurs
- Filières économiques
- Presse



Limites et difficultés

- Loi informatique et libertés
 - Protection des données personnelles : limite les possibilités d'ouverture
- Responsabilité légale
 - Régime de la licence ouverte
 - Mais obstacle à la publication de certaines données



Limites et difficultés

- Charge de travail
 - Publication manuelle
 - La mise à jour est sporadique en l'absence d'automatisation
- Conception du site data.gouv.fr
 - Navigation compliquée
 - Pas motivant
- Logique d'affichage « toujours plus »
 - La quantité est privilégiée sur la qualité



Questions pour l'avenir

- Une interactivité plus grande avec la communauté des usagers
- Comment faciliter la réutilisation des données publiques?
 - Données dispersées
 - Données difficilement accessibles
 - Données en formats très divers
 - Une niche écologique pour les parties tierces



En conclusion :

l'Open data : une remise en cause de la relation à l'utilisateur

- Une vraie transparence
- Perte du monopole de l'expertise
- Inversion du rapport avec l'utilisateur
 - La légitimité change de camp
 - La communauté des utilisateurs devient contributeur
 - Ex NY times
 - Visualisation des aides PAC
- Une exigence plus grande pour l'administration, un facteur de progrès





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Merci de votre attention

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr



LICENCE OUVERTE
OPEN LICENCE

Colloque open data en agriculture

